

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 juin 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bernard PEZET, Maire

PRESENTS : MM PEZET Bernard –FILACHET René - LACOUME Didier-OLLEVIER Patrice – LABOIS Alain – VOILQUE Alain - MARQUETTE Jacques –
Mmes PANCIEKIEWICZ Annick – BARDOT Françoise – JULIEN Francine – DEMILLY Nadine – SERVAIS Sandrine –VERGNEAU Céline – GALET Claudine -.

Avaient donné pouvoir : Mme VASSET Annie à Mr PEZET Bernard, Mr VUYLSTEKE Patrice à Mr OLLEVIER Patrice.

Excusés : Mmes VASSET Annie, DAVID Agnès, MARCHIONNI Fabienne, Mrs VUYLSTEKE Patrice, XAVIER Jean-Luc.

Secrétaire de séance : Madame SERVAIS Sandrine.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures 35.

1 – Approbation du compte rendu de la réunion du 09 avril 2015

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la réunion du 09 avril 2015.

2015-83 – P.E.D.T

Après avoir pris connaissance du Projet Educatif de Territoire (PEDT) dont chaque conseiller a reçu un exemplaire et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Madame PANCIEKIEWICZ, adjointe déléguée à l'éducation et à la jeunesse:

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents

- Décide d'adopter le PEDT de la commune de SINCENY pour l'année 2015.
- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le PEDT 2015.

2015-84 – CONVENTION POUR MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTISERVICE

Après avoir pris connaissance des offres reçues, des conclusions et sur proposition de la commission travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Décide de retenir l'offre de l'OPAL de l'Aisne.
- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de Maîtrise d'ouvrage déléguée avec l'OPAL de l'Aisne.
- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette convention.

2015-85 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Par délibération en date du 5 mars 2013, le Conseil municipal a transféré la compétence d'occupation du domaine public pour les ouvrages de gaz à l'USEDA. Cependant il convient de délibérer pour être autorisé à percevoir la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de gaz de la part de l'USEDA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Décide d'autoriser la commune de SINCENY à percevoir la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution de gaz de la part de l'USEDA

2015-86 – DENOMINATION DU TERRAIN « ARKEMA »

La commune de SINCENY est propriétaire depuis le 21 avril 2015 du terrain dit « ARKEMA », cadastré parcelles ZC 10 A et B, ZC 13, ZC 35 A et Z, lieu-dit « le pont Saint-Lazare », il convient désormais d'attribuer un nouveau nom à ce terrain.

Monsieur le Maire propose l'appellation « PARC SAINT-LAZARE »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Décide que l'appellation de ce terrain se fera désormais sous le nom « PARC SAINT-LAZARE »

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur VOILQUE informe le Conseil Municipal que des propos malveillants sur la municipalité et les conseillers municipaux ont été tenus sur les réseaux sociaux et notamment « facebook », des agents communaux auraient alimenté la conversation et cautionné ces propos. Monsieur VOILQUE demande à ce qu'un rappel à l'ordre soit fait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 05.

La secrétaire de séance

Sandrine SERVAIS